



Un Peuple-Un But-Une Foi

VILLE DE PIKINE

**ANALYSE : Délibération portant adoption du Plan de
Renforcement des capacités pour l'année 2022.**

**Le Conseil Municipal de la Ville de Pikine
en sa séance du 18 novembre 2021**

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des
collectivités locales, modifiée ;
Vu le Décret n° 2014-830 du 30 juin 2014 portant création des villes de Dakar,
Guédiawaye, Pikine, Rufisque et Thiès ;
Vu la Délibération en date du 01 août 2014 portant élection du Maire de la Ville
de Pikine et de ses adjoints ;
Sur le rapport du maire de la ville de Pikine ;

- DELIBERE -

Article unique : Est adopté le Plan de renforcement des capacités (PARCA) de
la Ville de Pikine pour l'année 2022 tel que présenté et annexé à la présente
délibération.

Fait et délibéré en Mairie le 18 novembre 2021

